

A la suite des Etats généraux de la démocratie locale organisés par le Sénat, Jacqueline Gourault et Jean-Pierre Sueur ont été chargés de préparer des textes législatifs traduisant les conclusions de ces Etats généraux.

Ils ont ainsi rédigé deux propositions de loi :

- l'une sur l'amélioration des conditions d'exercice par les élus des mandats locaux ;
- l'autre sur la création d'une haute autorité chargée de l'évaluation et du contrôle des normes applicables aux collectivités locales.

Ces deux propositions de loi ont été adoptées à l'unanimité le mercredi 23 janvier par la commission des lois du Sénat.

Elles seront examinées par le Sénat en séance publique (les débats peuvent être suivis en direct sur [le site du Sénat](#)) :

- ce lundi 28 janvier à partir de 15h (et éventuellement de 21h30).
- le mardi 29 janvier à partir de 14h30 et de 21h30
- éventuellement : le mercredi 30 janvier à 18h30

Lire

>> [La proposition de loi portant création d'une Haute autorité chargée du contrôle et de la régulation des normes applicables aux collectivités locales](#)

>> [La proposition de loi visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat](#)

>> [Le compte-rendu des travaux de la commission des lois sur la haute autorité](#)

>> [Le compte-rendu des travaux de la commission des lois sur l'exercice des mandats des élus locaux](#)

>> [La dépêche de l'AFP du 23 janvier](#)

>> [Le Bulletin Quotidien du 24 janvier](#)

.